

sanglant sans l'intervention des témoins de cette scène (1346) (1).

Un document portant la date de 1327 nous apprend que déjà, à cette époque, il avait été accusé du meurtre d'un nommé Pierre Fort, ainsi que d'autres excès, par plusieurs témoins qu'il fut reçu à reprocher et qu'un arrêt du Parlement l'avait autorisé à se justifier des faits dont il était accusé (29 décembre 1327) (2).

Un autre arrêt du Parlement, rendu le 21 novembre 1332, déclara aussi non établie l'accusation, portée contre Aymar de Roussillon, d'avoir, par son aide ou ses ordres, coopéré à la prise de force et au pillage du château de Thorent, dont Hugues Mauvoisin et Hugues Guichard, chevaliers, s'étaient emparé sur Briand de Lavieu, en arborant la bannière du seigneur de Roussillon (3).

Malgré leur résultat, ces poursuites rigoureuses avaient profondément irrité Aymar contre le roi de France. Aussi ne lui fournit-il aucun secours contre les Anglais. Le seigneur de Roussillon semble, au contraire, avoir profité des désordres de ces temps malheureux pour se livrer à des excès et à des actes de déprédatation qui vinrent déshonorer la fin de sa vie. Ainsi, en 1362, pendant que les chevaliers voisins de ses terres, qui auraient pu s'opposer à ses entreprises, se trouvaient à l'armée royale, Aymar s'empara du château du Colombier, près d'Annonay, dans lequel le cardinal Pierre du Colombier avait établi un monastère de Célestins et il en expulsa ces religieux (4).

(1) Chorier. *Hist. du Dauphiné*, p. 323.

(2) *Noms féodaux*, — Huillard-Bréholles. *Inventaire*, etc., n° 1848.

(3) Huillard-Bréholles. *Inventaire* etc., n° 1999.

(4) Poncer. *Mémoires sur Annonay et le Haut-Vivarais*.